

Bernard COPPOLA
370 Chemin des SOLANS
13400 AUBAGNE

Le bureau du conseil syndical
Copropriété
Les hauts de FONTSAINTEs

Aubagne le 5 Octobre 2009

Monsieur le président
Mesdames et Messieurs les conseillers

Je vous invite à lire et à joindre au compte rendu de la prochaine réunion le courrier adressé en recommandé accusé réception au syndic **Carnoux Immobilier et Commercial**.

Cette situation doit être une fois pour toute solutionnée et les membres du conseil syndical doivent mettre en demeure le syndic « **Carnoux Immobilier et Commercial** » pour lui faire corriger les anomalies dans les appels de fonds.

Dans l'attente d'une suite favorable à ma requête.

Veillez croire Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard COPPOLA

PJ/ copie du courrier adressé a CIC en recommandé AR

Destinataire CARNOUX Immobilier et Commercial 17 Bd du MARÉCHAL JUIN (M ^{me} DRITTA RACE) 370 CARNOUX en Provence		 RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION	Numéro de l'envoi : 1A 034 257 8273 5	
Expéditeur COPPOLA BERNARD 370 CHEMIN DES SOLANS 13400 AUBAGNE				
es avantages du service suivi : Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. Modes d'accès direct à l'information de distribution : SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 62080 (0,35€ TTC + prix d'un SMS) Le site internet : www.laposte.fr/csui Le service vocal interactif : 1105 (0,15€ TTC + prix d'un appel non surtaxé).		SGR 2 V10 MSR 01 09-4003705 07-09 PCS PARIS 356 000 000		
13400 AUBAGNE CINQUANTE	Date : 05/10/09	Prix : 1,700 €	CRBT :	
Niveau de garantie : 16 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/>		Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr		
Pensez également à la Lettre Recommandée Electronique , consultez www.laposte.fr/re .				

PREUVE DE DÉPÔT

Bernard COPPOLA
370 Chemin des SOLANS
13400 AUBAGNE

GOP

CARNOUX IMMOBILIER ET COMMERCIAL
17- Boulevard du Maréchal JUIN
13470 CARNOUX EN PROVENCE

AUBAGNE le 5 Octobre 2009

Lettre recommandée/AR
A l'attention de Monsieur DRIMARACCI

Concerne : FONTSAINTE FON –COPBER

Monsieur,

J'accuse réception de votre appel du quatrième trimestre 2009

Je vous informe que mes courriers du 5 mai 2009 et 11 juillet 2009 (dont ci-joint copies) relatifs aux tantièmes d'eau sont restés sans réponse de votre part.

En effet mes tantièmes pour cette rubrique sont de **14 /11735** depuis toujours.

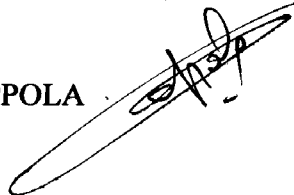
Je vous adresse ce courrier pour mise en demeure pour rectifier et mettre à jour vos répartitions sur cette ligne de compte dans vos livres.

Sans réponse de votre part je ferai valoir mes droits.

Pour la bonne règle, je vous adresse un chèque 148.45 € cent quarante huit euros et quarante cinq cents) déduction faite du montant de l'eau incorrect.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées

Bernard COPPOLA



Copie : Monsieur DEL CAPELLO (président du conseil syndical)
Madame DE FRANCHESCHI
Le bureau du conseil syndical de la copropriété

Bernard COPPOLA
370 Chemin des SOLANS
13400 AUBAGNE

CARNOUX IMMOBILIER ET COMMERCIAL
17- Boulevard du Maréchal JUIN
13470 CARNOUX EN PROVENCE

GOP

AUBAGNE le 11 juillet 2009

Concerne : FONTSAINTE FON -COPBER

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre appel du troisième trimestre 2009

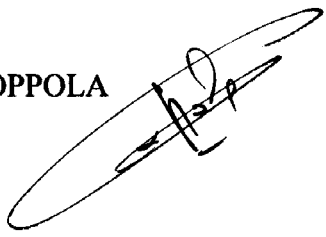
Je vous confirme les termes de mon courrier du 5 mai 2009 que les tantièmes consommation d'eau indiqués sur mon relevé ne sont pas conformes.

En effet mes tantièmes correspondant à cette rubrique sont de **14 /11735** depuis toujours.
Je vous demande de rectifier et mettre à jour vos répartitions sur cette ligne de compte

Pour la bonne règle, je vous adresse un chèque 148.08 € (cent quarante huit euros et huit cents) déduction faite du montant de l'eau incorrect.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Bernard COPPOLA



Bernard COPPOLA
370 Chemin des SOLANS
13400 AUBAGNE

COPIE

CARNOUX IMMOBILIER ET COMMERCIAL
17- Boulevard du Maréchal JUIN
13470 CARNOUX EN PROVENCE

AUBAGNE le 5 Mai 2009

Concerne : FONTSAINTE FON –COPBER

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre appel du deuxième trimestre 2009

Je vous informe que les tantièmes consommation d'eau indiqués sur mon relevé ne sont pas conformes.

En effet mes tantièmes correspondant à cette rubrique sont de **14 /11735** depuis toujours (ci-joint copie du bordereau PST)

Je vous demande de rectifier et mettre à jour vos répartitions sur cette ligne de compte

Pour la bonne règle, je vous adresse un chèque 311.77€ en déduisant le montant réclamé pour la consommation eau qui me semble incorrect soit :

14,94 € sur appel du 1^{er} trimestre 2009
26.87 € sur l'appel du 2^e trimestre 2009

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Bernard COPPOLA

